

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration :** Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration :** Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### **I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,

  
Vincent COPPOLANI



*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

## PRÉAMBULE

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

## FINANCES COMMUNALES

### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

**PRÉAMBULE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**FINANCES COMMUNALES**

**I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

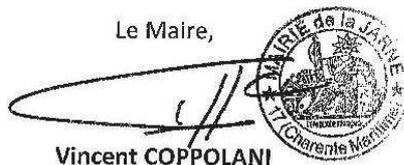
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

**PRÉAMBULE**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

**FINANCES COMMUNALES**

**I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le lundi vingt juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration** : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

**Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le lundi vingt juin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 juin 2016.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

**Absentes excusées ayant donné procuration :** Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET.

Monsieur Stéphane GABUCCI a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>17</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>2</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

#### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

**Constatant** les remarques sur le procès-verbal du 29 mars 2016 de Monsieur Stéphane GABUCCI que Monsieur Jean-François DUPONT a acceptées de prendre en compte comme suit :

- « Contributions directes – Taux communaux 2016 »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande d'où vient l'évolution des bases.*

*Monsieur le Maire explique que les évolutions sont principalement liées au travail mené par la Commission Communale des Impôts Directs sur la réévaluation de biens anciens.*

- « Indemnités de fonctions des élus communaux »

*Monsieur Stéphane GABUCCI demande quel était le montant du dernier indice voté.*

*Monsieur le Maire rappelle que l'indice dernièrement voté était de 37,15 %, il s'agit donc d'une augmentation de 38 € par rapport à l'indemnité précédente.*

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal des réunions des 29 mars 2016.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 mai 2014 relative aux indemnités des conseillers communautaires délégués,

**Considérant** la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2016, relative à la désignation d'un nouveau conseiller communautaire délégué en charge de la Coursive, de la Médiathèque et du réseau des bibliothèques,

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 4 avril 2014, 20 juin 2014, 5 septembre 2014 et 29 mars 2016 portant sur les indemnités du Maire et des Adjoints,

Après en avoir délibéré, et après un vote négatif pour une réduction de l'indemnité du Maire au taux de 32,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015,

le Conseil Municipal, **par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS** (Monsieur le Maire s'abstient) :

- **DECIDE** de réduire l'indemnité du Maire au taux de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 et de fixer les Indemnités des Adjoints au taux de 16 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015, l'ensemble de ces indemnités ne dépassant pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement,
- **DIT** que le montant des indemnités est inscrit au Budget 2016.

## II – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de décision modificative n°1 au budget 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**ADOpte** la décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61521	Terrains (élagage, broyage accotements)	6 036,00 €				
011	615232	Réseaux (Contrôles DEC)	2 274,00 €				
011	6231	Annonces et insertion (Commission vente tracteur agricole)	2 181,94 €				
23		Virement à la section d'investissement	-10 491,94 €				
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
<b>Opération 86 - Voirie communale</b>							
23	2313	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	2 000,00 €	24		Produits de cessions d'immobilisations (cession tracteur agricole)	15 152,36 €
<b>Opération 101 - Ecoles</b>							
21	2183	Matériel de bureau (complément acquisition ordinateurs)	1 446,74 €				
<b>Opération 146 - Bâtiments communaux</b>							
21	2181	Installations générales (extincteurs)	1 213,68 €	21		Virement de la section de fonctionnement	-10 491,94 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>4 660,42 €</b>

## III – TARIFS COMMUNAUX – RENTREE SCOLAIRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**FIXE** les tarifs la pause méridienne et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 comme indiqué ci-dessous, ceux appliqués pour le périscolaire restant inchangés.

CANTINE	2015	Variation	PROP 2016
Repas enfants - QF 1 - 2 - 3	2,28	0,02	2,30
Repas enfants - QF 4 - 5	2,38		2,40
Repas enfants - QF 6 - 7	2,78	0,22	2,80
Repas enfants non jarnais			3,00
Repas personnes extérieures	5,00	1,00	6,00
Enfant allergique dont les parents fournissent le repas (à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI)	1,00	0,00	1,00

QF = Quotient Familial

## IV – CESSION D'UN TRACTEUR AGRICOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- **ACCEPTE** de céder à Monsieur Serge LAGARDE, La Plaine – 09120 MALLEON - le tracteur agricole immatriculé 1732 VW 17, en l'état, pour un montant de 15 152,36 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

## V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION D'UN APPARTEMENT LOCATIF A LOYER LIBRE - 100 RUE NATIONALE

*Conseil municipal – 20 juin 2016 – Compte-rendu sommaire*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la réhabilitation d'un logement locatif à loyer libre situé à l'étage d'un immeuble 100 rue Nationale, dont le coût est estimé à 32 329,43 euros H.T., soit 36 109,22 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **VI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME POUR LA RENOVATION DE CLASSES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA PIERRE LEVEE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental de La Charente-Maritime pour la rénovation des murs de deux classes de l'école élémentaire de la Pierre Levée, dont le coût est estimé à 6 232,52 euros H.T., soit 7 479,02 euros T.T.C.,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **GENS DU VOYAGE**

#### **VII – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE AIRE DE PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour la mise à disposition temporaire d'une aire de passage des Gens du Voyage située au lieu-dit « Les Chaumes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **JEUNESSE**

#### **VIII - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE JEUNES**

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais d'inscription et de participation aux activités proposées par l'Espace Jeunes,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2016 portant sur les tarifs pour le « bar » de l'Espace Jeunes et les buvettes ouvertes à l'occasion de manifestations organisées par l'Espace Jeunes,

**Considérant** la nécessité d'élargir le champ des recettes qui peuvent être perçues par la régie de recettes de l'Espace Jeunes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes de l'Espace Jeunes pour lui permettre de percevoir les recettes liées à l'activité du « bar » de l'Espace Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'avis de la Trésorière du Centre des Finances Publiques de La Jarrie concernant l'arrêté modifié du régisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté correspondant.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **IX – FORMATION BAFD – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNE DE LEGE CAP FERRET**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la commune de Lège Cap Ferret pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'un stage pratique en vue de la validation d'une formation Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

### **RESEAUX**

**X – DELEGATION DE LA PRESTATION DE CONTROLE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA REGIE D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU (RESE)**

**Vu** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, modifiant notamment les dispositions du chapitre V relatif à la défense extérieure contre l'incendie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 clarifiant les droits et devoirs respectifs des maires, des communes, des EPCI et des divers partenaires concernés par la gestion des réseaux d'eau ou la sécurité civile,

**Vu** les tarifs votés par le Comité Syndical de la RESE en date du 10 décembre 2015,

**Vu** le recensement des points incendie effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), à savoir 31 poteaux et 1 puisard,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **AUTORISE** le Maire à déléguer la prestation de contrôle Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la Régie d'Exploitation des Services d'Eau (RESE).

**XI – CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE DE CASSE FEVE**

**Vu** le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement du réseau téléphonique de la rue de Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 45**.

A La Jarne, le 20 juin 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

*Les délibérations du Conseil municipal du 20 juin 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*